

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 6

**Résolutions adoptées à la
907e séance tenue le 3 juillet 2001**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 15 octobre 2001

E-907-2 CONTRAT RELATIF À UN PROJET DE FINANCEMENT ET DE GESTION DU
SECTEUR DE LA SANTÉ AU MAROC

Le Comité exécutif

1. approuve le contrat entre le ministère de la Santé au Maroc et un groupement d'organismes (Université de Montréal, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie et le Conseil en Immobilisation et Management) formant le Consortium UGC Québec, selon le document A-16/907/378 déposé aux archives;
2. autorise le vice-recteur à la recherche, M. Alain Caillé, et le secrétaire général, M. Michel Lespérance, à signer ledit contrat pour et au nom de l'Université.

E-907-3 CONTRAT DE RECHERCHE TMC-CNRS

Le Comité exécutif

- 1) approuve la signature de la Convention de recherche et de développement avec Toyota Motor Corporation et le Centre national de la recherche scientifique, selon le document A-16/907^e/379 déposé aux archives;
- 2) autorise le vice-recteur à la recherche, M. Alain Caillé, et le secrétaire général, M. Michel Lespérance à signer ladite convention, pour et au nom de l'Université.

E-907-4 CONTRAT DE SERVICE DE CONSULTATION

Le Comité exécutif

1. approuve le contrat de services professionnels avec Consultation scientifique Michel Gauthier inc., selon le document A-16/907^e/380 déposé aux archives;
2. autorise la signature dudit contrat par le vice-recteur à la recherche, M. Alain Caillé, et le secrétaire général, M. Michel Lespérance, pour et au nom de l'Université.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 2 de 6

**Résolutions adoptées à la
907e séance tenue le 3 juillet 2001**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 15 octobre 2001

E-907-5.1 RÉAMÉNAGEMENT D'UN LABORATOIRE EN MICROBIOLOGIE

Le Comité exécutif

1. octroie à la firme *Les Constructions BERKA Inc.*, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de construction en entreprise générale relatif au réaménagement du laboratoire d'enseignement en microbiologie à la Faculté de médecine, selon le document A-16/907^e/381 déposé aux archives;
2. autorise le vice-recteur exécutif adjoint, M. Jacques Gravel, à signer tout contrat nécessaire pour donner effet à ce qui précède.

E-907-5.2 RÉAMÉNAGEMENT DES LABORATOIRES DES PROFESSEURS COHEN ET LEMAY

Le Comité exécutif

1. octroie à la firme *Les Constructions BERKA Inc.*, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de construction en entreprise générale relatif au réaménagement des laboratoires des professeurs Cohen et Lemay à la Faculté de médecine, selon le document A-16/907^e/382 déposé aux archives;
2. autorise le vice-recteur exécutif adjoint, M. Jacques Gravel, à signer tout contrat nécessaire pour donner effet à ce qui précède.

E-907-6 CONTRAT D'ENTRETIEN DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE

Le Comité exécutif

1. octroie à la firme *Bell Canada* le contrat d'entretien annuel du système téléphonique Meridian1-Option 81, pour une période d'un an allant du 1^{er} juin 2001 au 31 mai 2002, au montant de 251 491,71 \$ avant taxes, selon le document A-16/907^e/383 déposé aux archives;
2. autorise le vice-recteur à la planification adjoint, M. Pierre Bordeleau, à signer tout contrat nécessaire pour donner effet à ce qui précède.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 3 de 6

**Résolutions adoptées à la
907e séance tenue le 3 juillet 2001**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 15 octobre 2001

E-907-7 AUTORISATION D'UN EMPRUNT PAR VOIE D'ÉMISSION D'OBLIGATIONS

Il est résolu

1. QU'un emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de 78 000 000 \$ soit contracté par la corporation sous réserve des autorisations requises du ministre de l'Éducation selon l'un des deux (2) modes suivants :
 - A) en accordant au ministre des Finances du Québec le mandat de représenter la corporation et d'agir pour son compte et en son nom aux fins suivantes :
 - a) de placer cet emprunt par voie d'une ou plusieurs émissions d'obligations ;
 - b) de négocier les modalités de l'emprunt ;
 - c) de désigner une société de fiducie, pour agir à titre de fiduciaire pour les porteurs d'obligations, un conseiller juridique et un imprimeur ;
 - d) de négocier le coût de rétention des services de la société de fiducie, du conseiller juridique et de l'imprimeur ainsi désignés ; ou
 - B) en contractant cet emprunt auprès de financement-Québec ;
2. QU'une demande soit faite au ministre de l'Éducation d'accorder, au nom du gouvernement, une subvention à même les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement pour pourvoir au paiement en capital et intérêts dudit emprunt ;
3. QUE, dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la corporation garantisse l'emprunt par le transfert de son patrimoine à un patrimoine fiduciaire de la créance que représente la subvention accordée par le ministre de l'Éducation, ce patrimoine fiduciaire étant constitué auprès de la société de fiducie pour le bénéfice des porteurs d'obligations ;
4. QUE, dans la mesure où l'emprunt est contracté auprès de Financement-Québec, la corporation garantisse l'emprunt par une hypothèque mobilière sans dépossession consentie en faveur de Financement-Québec et portant sur la subvention précitée ;
5. QUE n'importe lequel des officiers de la corporation, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient et ils sont par les présentes, autorisés au nom de la corporation, à signer tout contrat ou document relatif à l'emprunt, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 4 de 6

**Résolutions adoptées à la
907e séance tenue le 3 juillet 2001**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 15 octobre 2001

incompatibles avec les présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par la société de fiducie et à en donner bonne et valable quittance, à poser tous actes et à signer tous documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes ;

6. QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

E-907-8.1 NOMINATION DU DIRECTEUR DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES AUXILIAIRES

Le Comité exécutif nomme M. Réjean Duval directeur général de la Direction générale des services auxiliaires pour un deuxième mandat de cinq ans à compter du 1^{er} juin 2001.

E-907-8.2 NOMINATIONS ET RENOUELEMENT DE NOMINATIONS DE PROFESSEURS ET DE CHERCHEURS

Le Comité exécutif procède aux nominations et au renouvellement de nominations de professeurs et de chercheurs dont les noms paraissent au document A-16/907^e/386.1 déposé aux archives, et sur lesquelles le Sous-comité –affaires professorales- du Comité de régie a donné un avis favorable.

E-907-8.3 DÉMISSION

le Comité exécutif accepte la démission de la personne dont le nom paraît au document A-16/907^e/387.1 déposé aux archives.

E-907-8.4 AGRÉMENT À LA NOMINATION DE DEUX MEMBRES AU CONSEIL DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Le Comité exécutif donne son agrément au renouvellement de nomination de M. Jean-Marc Gauthier et à la nomination de Mme Odette Mainville comme membres du Conseil de la Faculté de théologie pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2004.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 5 de 6

**Résolutions adoptées à la
907e séance tenue le 3 juillet 2001**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 15 octobre 2001

E-907-8.5 NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CANVAC

Le Comité exécutif désigne le vice-recteur à la recherche, M. Alain Caillé, représentant de l'Université au conseil d'administration de *Le réseau canadien pour l'élaboration de vaccins et d'immunothérapie*.

E-907-8.6 NOMINATION DU DIRECTEUR DU CENTRE INTERNATIONAL DE CRIMINOLOGIE
COMPARÉE

Le Comité exécutif nomme M. Serge Brochu directeur du Centre international de criminologie comparée pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2004, rétroactivement au 1^{er} juin 2000.

E-907-8.7 NOMINATION DU DIRECTEUR DU GROUPE DE RECHERCHE EN TRANSPORT
MEMBRANAIRE

Le Comité exécutif nomme M. Jean-Yves Lapointe directeur du Groupe de recherche en transport membranaire pour un mandat de quatre ans, allant du 1^{er} juin 2001 au 31 mai 2005.

E-907-9.1 OCTROI DE GRADES SUPÉRIEURS

Le Comité exécutif décerne les grades supérieurs conformément au document A-16/907^e/391 déposé aux archives de l'Université, et aux dates mentionnées.

E-907-9.2 OCTROI DE PREMIERS GRADES

Le Comité exécutif décerne les premiers grades conformément aux documents de la série A-16/907^e/390 (série 390 à 390.15) déposés aux archives de l'Université, et aux dates mentionnées.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 6 de 6

**Résolutions adoptées à la
907e séance tenue le 3 juillet 2001**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 15 octobre 2001

E-907-9.3 ANNULATION DE D.E.S.S.

Le Comité exécutif annule les grades D.E.S.S. Fiscalité (HEC) mentionnés au document et décerne les grades supérieurs mentionnés audit document A-16/907^o/391.1 déposé aux archives.

Le secrétaire général,
Michel Lespérance